



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/558

Approbation d'une convention de coproduction entre la Ville de Lyon/ Musée d'art contemporain et l'Ecole des Beaux-Arts d'Annecy pour l'organisation de l'exposition "l'effondrement des Alpes" au printemps 2021

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 28 JANVIER 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 JANVIER 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE: 9 FEVRIER 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS :

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/558 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE COPRODUCTION ENTRE LA VILLE DE LYON/ MUSEE D'ART CONTEMPORAIN ET L'ECOLE DES BEAUX-ARTS D'ANNECY POUR L'ORGANISATION DE L'EXPOSITION "L'EFFONDREMENT DES ALPES" AU PRINTEMPS 2021 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 janvier 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Du 8 avril au 18 juillet 2021, le Musée d'art contemporain de Lyon ouvrira l'exposition « Effondrement des Alpes » qui aura lieu au macLYON du 8 avril au 18 juillet 2021.

« Effondrement des Alpes » est un projet transdisciplinaire porté par l'École supérieure d'art Annecy Alpes (ESAAA). Ce projet est porté par six artistes et chercheurs en Diplôme Supérieur de Recherche en Art et les équipes de l'École supérieure d'art Annecy Alpes (ESAAA), sous la supervision de Stéphane Sauzedde, directeur de l'établissement.

« Effondrement des Alpes » est né du constat de la fonte irrémédiable du permafrost dans les Alpes et des altérations climatiques qui en découlent. Spectaculaires répercussions de ce dérèglement, les effondrements de roches ne sont plus le décor d'un récit catastrophe, mais deviennent l'objet d'une étude plurielle, dont s'emparent créateurs et chercheurs. Si les Alpes, en tant qu'élément millénaire marqueur de notre géographie, s'effritent et s'érodent, comment repenser le patrimoine naturel, synonyme d'ancrage, sur le mode du vacillement et de l'impermanence ? Effondrement des Alpes recherche de nouvelles modalités de pensée et d'habitat d'un territoire en mutations, par le moyen de la production artistique et de la recherche. Il est conçu afin d'être développé en trois ans, entre 2019 et 2021. Depuis sa genèse, « Effondrement des Alpes » a organisé des expositions, des journées d'études conviant des chercheurs de différentes disciplines ainsi que des workshops et des résidences artistiques. Un premier journal restituant les travaux et les idées qui ont émergé de ces rencontres, a été publié par l'ESAAA.

L'exposition, présentée au 1er étage du macLYON, marquera l'aboutissement du projet et prendra la forme d'un laboratoire foisonnant d'idées, où seront présentées des œuvres inédites d'artistes contemporains produites lors de résidences, et sera ponctué de performances, de colloques ainsi que d'ateliers. S'inscrivant dans la recherche éditoriale menée par l'ESAAA, une nouvelle édition rassemblant des textes de portée scientifique sera publiée. Comme lors des précédents événements, cette nouvelle étape d'Effondrement des Alpes reposera sur un travail collaboratif et évolutif mené avec différents partenaires de la région Auvergne-Rhône-Alpes et de l'agglomération lyonnaise.

Le budget prévisionnel de cette exposition est de 141 000€

La Ville de Lyon prendra à sa charge les frais suivants pour un montant global de 85 000 €:

- Communication ;
- Scénographie ;
- Vernissage ;
- Une partie du catalogue ;

- Programmation culturelle ;
- Transports de certaines œuvres.

L'ESAAA prendra à sa charge les frais suivants pour un montant global de 56 000 €:

- Artistes et intervenants ;
- Production d'œuvres ;
- Catalogue ;
- Graphisme des supports spécifiques à l'exposition.

Dans le cadre du projet, un versement de la Ville de Lyon/macLYON d'un montant de 50 000 € sera versé à la signature de cette présente convention à l'ESAAA, pour l'avance des honoraires et des cessions de droits d'auteur pour les artistes et intervenants invités ; ceci afin d'anticiper la préparation de cette exposition. Cette avance doit permettre également la prise en charge des frais de production nécessaires à la création d'œuvres et de leur transport.

La convention ci-après a pour objet de définir les modalités de la collaboration entre la Ville de Lyon/macLYON et l'ESAAA pour la coproduction de l'exposition « Effondrement des Alpes » au macLYON.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 6^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

1. La convention de coproduction entre la Ville de Lyon/ Musée d'art contemporain et l'Ecole des Beaux-Arts d'Annecy est approuvée.
2. M le Maire est autorisé à signer ladite convention et tous documents afférents.
3. La dépense correspondante sera imputée sur les crédits de l'exercice 2021, programme EXPOCO, opération TEMPOCO/DEXPO 211, nature 611, 6251, 6226, fonction 314, ligne de crédit 106447/106570/107109.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET